

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 JUILLET 2015 n° 26/2015

DATE DE CONVOCATION : 17 juillet 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
CONVENTION OPERATIONNELLE EPF/LE GRAND NARBONNE « LA FORGE »

L'an deux mille quinze et le vingt trois juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

12 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN.

3 procurations : Sébastien GARCIA à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à Virginie GALLAND.

Secrétaire de séance : Virginie GALLAND.

| | | | |
|-------------------------------------|----|--------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 | Pour : | 15 |
| Présents ou représentés : | 15 | Abstention : | 0 |
| Votants : | 15 | Contre : | 0 |

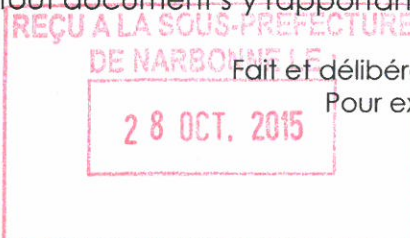
Monsieur le Maire explique que l'Etablissement Public Foncier Régional a été mis en place en 2009 par l'Etat pour réaliser des diagnostics fonciers territoriaux afin qu'il puisse organiser, sur des territoires volontaires, une action foncière permettant une production significative de fonciers dédiés à la production de logements.

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la demande du GRAND NARBONNE et de la Commune de MOUSSAN, qui souhaiteraient confier à l'EPF LR qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières sur le secteur de « La Forge » en vue de réaliser d'une part une opération de logements comportant au moins 25% de logements locatifs sociaux destinés à accueillir des seniors et d'autre part de permettre l'aménagement de l'entrée du parc communal.

La convention est proposée pour une durée de 5 ans pour un montant prévisionnel d'engagement financier de l'EPF LR fixé d'un commun accord à 300 000 €.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la convention opérationnelle « La Forge » telle que présentée ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 28/10/15
et de sa publication le 28/10/15



Claude CODORNIU